

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 09/07/2020

ID : 038-213803745-20200709-2020_86-AR

Département
ISERE

Canton
BOURGOIN-
JALLIEU

Commune
SAINT-CHEF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2020/86

OBJET : Délégation de fonctions et signature à M. Patrick
GUYON, 3^{ème} adjoint

Le Maire de SAINT CHEF,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 3 juillet 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de M. Patrick GUYON, 3^{ème} adjoint;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de fonctions

Délégation de fonctions est donnée à M. Patrick GUYON, 3^{ème} adjoint, dans les domaines des Affaires Budgétaires et Financières.

Article 2 : Délégation de signature

Délégation est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à M. Patrick GUYON, 3^{ème} adjoint, pour signer tous actes relevant de sa délégation de fonctions et

- La signature de tous les actes portant ordonnancement de toutes les dépenses communales régulièrement engagées et liquidées, y compris la paye du personnel communal, et ce sans limitation de montant, pour le budget communal et le budget annexe « lotissement les Moles »
- La signature de tous les actes nécessaires au recouvrement des recettes communales
- Toutes les certifications de la conformité des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement et titres de recettes

Article 3 : Entrée en vigueur de la délégation

La présente délégation est exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Elle est notifiée à l'intéressé.

Article 4: l'arrêté 2020/78 est abrogé.

Article 5 : Application

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à SAINT CHEF, le 9 juillet 2020

Le Maire,

Alexandre DROGOZ



Acte rendu exécutoire
compte tenu de sa publication
le 09.07.2020
Certifié exact
Le Maire
Alexandre DROGOZ

*Notifié le 09 juillet 2020
à St chef*